Grille d’évaluation

Nom, prénom : xxxx, xxxxx

N° du candidat/de la candidate : xxxx

Étude de cas interdisciplinaire 2026

Stratégie de croissance par l’expansion internationale

Durée d’examen : 4 heures

Points : 100 sur 100

Pos.	Désignation	Total de points	Points obtenus
1	Adresse, civilité, description du mandat, annexes, conclusion du rapport, aspects formels	5.0	-
100	Stratégies de croissance normalisées et internationalisation	20.0	-
200	Évaluation de l’entreprise XYZ Sàrl	20.0	-
300	Options de financement	10.0	-
400	Bouclement consolidé prévisionnel	22.0	-
500	Risques de change	12.0	-
600	Aspects fiscaux	8.0	-
900	Langue	3.0	-
	Total de points	**100.0**	**-**

Schéma de correction

Nom, prénom : xxxx, xxxxx

N° du candidat/de la candidate : xxxx

Étude de cas interdisciplinaire 2026

Schéma de correction

Stratégie de croissance par l'expansion internationale

Durée d'examen : 4 heures
Points : 100 sur 100

		Pos. corr.
0	**Adresse, civilité, description du mandat, annexes, conclusion du rapport, aspects formels**	
	Adresse (expéditeur, lieu, date, destinataire – tout doit être indiqué)	1
	Situation initiale	2
	Problème	3
	Missions	4
	Marche à suivre / table des matières	5
	Documents reçus	6
	Impression formelle générale	7
	Vue d'ensemble des tableaux et calculs	8
	Renvoi aux annexes dans le rapport	9
	Conclusion du rapport / signature	10
	Total positions de correction 1 - 10	

3.1.1	**Stratégies de croissance normalisées et internationalisation**	
Stratégies de croissance	Export	100
	Licences	101
	Franchises	102
	Joint venture	103
	Alliance stratégique	104
	Acquisition	105
	Investissement Greenfield	106
	Autres indications judicieuses	107
	Moins les points au-delà du maximum	
	Total positions de correction 100 - 107	
Critères d'évaluation	Vitesse d'entrée sur le marché	108
	Besoin en capital	109
	Degré de contrôle	110
	Évolutivité	111
	Risques	112
	Transfert de savoir-faire	113
	Autres indications judicieuses	114
	Moins les points au-delà du maximum	
	Total positions de correction 108 - 114	
	Total positions de correction 100 - 114	

3.1.2	**Défis stratégiques et opérationnels**	
Défis et risques	Différences culturelles et problèmes d'intégration	120
	Systèmes juridiques et fiscaux différents (y c. compliance & RGPD)	121
	Logistique, chaîne logistique et inefficacités opérationnelles	122
	Risques de change et variation des cours de change	123
	Instabilité politique et crises économiques	124
	Risque de réputation et infractions à la compliance	125
	Recrutement de personnel et pénurie de main-d'œuvre spécialisée	126
	Autres indications judicieuses	127
	Moins les points au-delà du maximum	
	Total positions de correction 120 - 127	
Corrigés-types	Formation à la culture	128
	Engager des expert-e-s locaux (droit/fiscalité)	129
	Due diligence	130
	Stratégie de couverture pour les devises	131
	Expansion progressive	132
	Autres indications judicieuses	133
	Moins les points au-delà du maximum	
	Total positions de correction 128 - 133	
	Total positions de correction 120 - 133	

3.1.3	**Analyse des risques et stratégies**	
Maîtrise des risques	Prévention (élimination de la cause)	148
	Réduction (diminution de la probabilité de survenance ou des répercussions)	149
	Transfert (transfert à des tiers, p. ex. par des assurances)	150
	Acceptation (pour un potentiel de dommages faible)	151
	Autres indications judicieuses	152
	Moins les points au-delà du maximum	153
	Total positions de correction 148 - 153	
	Représentation graphique avec une carte des risques – Les axes Probabilité de survenance et Ampleur des dommages doivent être nommés correctement, et les risques identifiés doivent être représentés graphiquement.	154
	Total positions de correction 148 - 154	

3.1.4	**Analyse du marché et de la concurrence**	
	Analyse du marché et de la concurrence à l'aide d'un modèle avec 2-3 éléments pertinents par dimension du modèle choisi. Différents modèles sont disponibles : cinq forces de Porter, PEST/PESTEL, SWOT, chaîne de valeur de Porter, matrice BCG, modèle de « 7S » de McKinsey, stratégie océan bleu.	160
	Opportunités : grand marché intérieur, tendance au rapatriement (reshoring), proximité géographique, synergies chaîne logistique et réseau de partenaires, diversification et réduction de la dépendance à l'égard du marché suisse, accès aux programmes d'encouragement UE	161
	Menaces : forte pression concurrentielle, complexité de la réglementation et coûts pour la conformité, inflation dans la zone Euro, risques conjoncturels, différences culturelles, risques de change, risque de réputation	162
	Total positions de correction 160 - 162	

3.1.5	**Recommandation stratégique**

	Recommandation pour l'acquisition de XYZ Sàrl. Argumentation fondée au moyen des analyses effectuées (opportunités, défis, analyse des risques, marché et concurrence). Renvoi aux priorités du conseil d'administration d'ABC SA	170
	Total position de correction 170	

3.2.1	**Méthodes d'évaluation de l'entreprise**	
Méthodes d'évaluation	Méthode des multiples – avantages : simple et rapide, basée sur le marché, bon complément à d'autres méthodes. Inconvénients : orientée passé, nécessite des entreprises comparables, ignore les risques spécifiques aux entreprises.	200
	Méthode de la valeur de rendement - avantages: simple, s'oriente vers un résultat durable. Inconvénients : fortement orientée passé, ignore la croissance et le besoin d'investissement, influence de la politique comptable.	201
	Méthode de la valeur intrinsèque - avantages : fournit une valeur minimale, pertinente pour les scénarios de liquidités, calcul simple. Inconvénients : ignore la capacité de rendement, ne convient pas pour la continuité d'exploitation, évaluation souvent subjective des actifs individuels.	202
	EVA (méthode de la valeur économique ajoutée) - avantages : focalisation sur la création de valeur économique, pilotage compatible avec des incitants, tient compte des coûts du capital. Inconvénients : calcul complexe, sensible aux distorsions liées à des périodes, pas de déduction directe de la valeur de l'entreprise.	203
	Autres indications judicieuses	204
	Moins les points au-delà du maximum	
	Total positions de correction 200 - 204	
	La méthode DCF est la plus appropriée, car XYZ Sàrl se trouve dans une situation de redressement. Sa valeur réside dans son potentiel futur, pas dans le passé. La méthode DCF permet de refléter directement les synergies obtenues grâce à ABC SA et le redressement dans les prévisions de cash-flow. Les alternatives telles que la méthode des multiples échouent en raison du manque d'entreprises comparables, tandis que les méthodes de la valeur intrinsèque et de la valeur de rendement ne sont pas pertinentes en raison de la crise.	205
	Total positions de correction 200 - 205	

3.2.2	**Évaluation DCF**	
	CAPM (coûts des capitaux propres) - nombre de points entiers uniquement si calcul complet avec une prime de risque spécifique et si arrondi à 1 chiffre après la virgule.	210
WACC	Part de capitaux propres et de capitaux étrangers (porteurs d'intérêts), calcul du coût des capitaux étrangers.	211
	Calcul du coût des capitaux étrangers au moyen des charges d'intérêts sur les capitaux étrangers porteurs d'intérêts.	212
	WACC - nombre de points entiers uniquement si calcul complet et si arrondi à 1 chiffre après la virgule.	213
	Chiffre d'affaires avec croissance selon l'énoncé.	214
	Coûts des marchandises avec amélioration de la marge brute selon l'énoncé.	215
	Coûts avec croissance selon l'énoncé.	216
	Impôts - 30 % sur l'EBIT et non sur l'EBITDA, pas de points si le calcul est effectué sur l'EBITDA.	217
	CAPEX / investissements.	218

	Fonds de roulement net - augmentation au même rythme que le chiffre d'affaires.	219
	Actualisation du FCF avec le WACC calculé.	220
	Valeur terminale avec croissance perpétuelle de 1 %. 0.5 point uniquement si calcul de correction de +1 % de croissance du FCF et réduction de -1 % du WACC.	221
	Total du FCF actualisé et de la valeur terminale, doit être désigné comme valeur de l'entreprise ou Entity Value, sinon pas de points.	222
	Endettement net (capitaux étrangers porteurs d'intérêts moins les liquidités)	223
	La valeur de l'entreprise / Entity Value moins l'endettement net donne l'Equity Value, doit être désignée ainsi, sinon pas de points	224
	Amortissements avec besoin d'investissement selon l'énoncé, nécessaire pour le calcul des impôts	225
	Total positions de correction 210 - 225	

3.2.3	**Analyse de sensibilité**	
	CAPM - le taux d'intérêt sans risque est adapté de 0.75 %, la prime de risque spécifique à l'entreprise est augmentée à 4.0 %, et le nouveau CAPM est calculé correctement.	230
	WACC - le coût des capitaux propres est adapté à 10.5 % (CAPM), et un nouveau WACC est calculé correctement. Coût des capitaux étrangers - la prime de risque spécifique à l'entreprise est désormais de 4.0 % au lieu de 3.0 %, ce qui fait passer le coûts des capitaux étrangers calculés de 6.7 % à 7.7 %.	231
	DCF - croissance du chiffre d'affaires et croissance des coûts adaptées selon les données figurant dans le problème. Le nouveau WACC est utilisé pour l'actualisation.	232
	Appréciation critique - haute sensibilité de l'évaluation par rapport aux retards dans la mise en œuvre ainsi que risques du marché du fait de la part élevée de la valeur terminale dans l'évaluation de l'entreprise. Souligne l'importance d'une intégration rapide et de la réalisation des synergies et des réductions de coûts pour justifier la valeur de l'entreprise.	233
	Total positions de correction 230 - 233	

3.2.4	**Recommandation pour l'option d'achat**	
	Achat pertinent, les deux options sont inférieures à la valeur de l'entreprise, ce qui reflète la situation complexe de XYZ Sàrl ainsi que le risque lié au redressement. Afin de garantir le succès à long terme de XYZ Sàrl, ABC SA doit opérer un redressement et appliquer rapidement des mesures opérationnelles et stratégiques (p. ex. intégration de la chaîne logistique, synergies dans l'administration, systèmes informatiques, etc.). Cela implique un contrôle direct sur XYZ Sàrl à partir du jour 1. De plus, l'option 1 satisfait mieux aux priorités du conseil d'administration que l'option 2. Grâce à l'earn-out, ABC SA se protège au moins partiellement du risque de retard ou d'absence de performance. La recommandation est la variante 1 (earn-out).	240
	Total positions de correction 240	

3.3.1	**Options de financement**

	Financement par les capitaux propres (liquidités) - fonctionnement : utilisation des liquidités disponibles de ABC SA pour le paiement direct du prix d'achat. Avantages : pas de charge d'intérêts ; pas de dilution de la structure de propriété ; réalisation rapide. Inconvénients : la sortie de liquidités élevée réduit la flexibilité financière ; coûts d'opportunité (fonds liés).	300
	Financement par capitaux propres (augmentation de capital) - fonctionnement : émission de nouvelles actions par ABC SA pour obtenir les fonds nécessaires. Avantages : renforcement du taux de capitaux propres ; pas d'obligation de paiement d'intérêts ni de remboursement. Inconvénients : dilution des droits de vote et du bénéfice par action (Earnings per Share, EPS ; processus lent ; signal potentiellement négatif envoyé au marché.	301
	Financement par capitaux étrangers (emprunts bancaires) - fonctionnement : souscription d'un emprunt à long terme auprès d'une banque pour financer l'achat. Avantages : avantage fiscal par la déduction des intérêts (Tax Shield) ; pas de dilution de la structure de propriété. Inconvénients : la charge d'intérêts accrue affecte le compte de résultat ; détérioration du niveau d'endettement ; les covenants peuvent restreindre la flexibilité.	302
	Financement mezzanine (capital hybride) - fonctionnement : utilisation de prêts subordonnés ou d'instruments convertibles entre capitaux propres et capitaux étrangers. Avantages: inscription possible en tant que capitaux propres au bilan (améliore les ratios) ; remboursement flexible. Inconvénients : coûts supérieurs à ceux des capitaux étrangers classiques; élaboration du contrat complexe.	303
	Vendor Loan (crédit vendeur) - fonctionnement : le vendeur (famille propriétaire) octroie à ABC SA un prêt à tempérament pour le prix d'achat. Avantages : mise en œuvre rapide ; conditions flexibles possibles ; renforce le partenariat. Inconvénients : dépendance à l'égard du vendeur ; conflit d'intérêts potentiels.	304
	Autres indications judicieuses	305
	Moins les points au-delà du maximum	
	Total positions de correction 300 - 305	

3.3.2	**Ratios et répercussion**	
	Ratios possibles : rapport de financement (taux de capitaux propres, degré d'endettement, degré de couverture des immobilisations), capacité de rendement (marge EBIT, Return on Equity ROE, Return on Capital ROC), liquidités (taux de liquidité, cash-flow). Aucun point attribué si ratios seuls. Doit mentionner la répercussion de toutes les options de financement citées au point 3.3.1 sur ce ratio (p. ex. sous forme de tableau avec la répercussion indiquée sous forme de flèches ↑ = ↓ ou de signes + = -).	310
	Total position de correction 310	

3.3.3.	**Recommandation pour le financement**	
	En raison de la position financière forte de ABC SA, la recommandation est un financement mixte composé de capitaux propres et de capitaux étrangers. Doit présenter des arguments fondés, p. ex. préservation de la flexibilité financière, financement cohérent avec la devise, pas de dilution, effet de levier, Tax Shield, niveau d'endettement, solvabilité, etc.	320
	Total positions de correction 320	

3.4.1	**Bouclement consolidé pro forma**

Apurement des comptes individuels	Participation - comptabilisation de la participation dans ABC SA aux cours historiques. Financement à parts égale via des liquidités et via un emprunt à long terme (en EUR). L'emprunt doit être évalué aux cours de fin d'année avec gain de change.	430
	Dividende - paiement d'un dividende par XYZ Sàrl (diminution des liquidités et report du bénéfice). Comptabilisation dans ABC SA comme produit des participations et augmentation des liquidités (aux cours moyens), ainsi que comme perte de change sur les liquidités.	431
	Prêt - reclassification des prêts auprès de XYZ SA et d'ABC SA en « entreprises liées ». Pas de gains ni de pertes de change, car déjà correctement évalués.	432
	Frais de gestion - reclassification de la facture impayée pour XYZ Sàrl et ABC SA. Gain de change de 3 pour XYZ Sàrl sur la facture impayée.	433
ode de la mise en équiva	Participation -> conversion au cours de référence, financement à parts égales par des liquidités et des prêts à long terme	434
	Prêt à long terme d'ABC SA et XYZ Sàrl -> Reclassification	435
	Frais de gestion impayés -> Reclassification	436
	Dividende -> réduit la valeur de la participation, au cours de la date du dividende, via la trésorerie	437
	Perte au prorata -> réduit la valeur de la participation, au cours moyen, via le compte de résultat	438
	Évaluation de la devise -> réduit la valeur de la participation, au cours de fin d'année, via Other Comprehensive Income	439
	Impairment test	440
Consolidation intégrale	Conversion de XYZ Sàrl avec les cours de change corrects. La différence de change est comptabilisée dans les capitaux propres.	450
	Élimination des créances et des avoirs : 1. frais de gestion impayés et 2. prêt à long terme. Attribution de tous les points uniquement pour l'élimination complète des frais de gestion impayés et du prêt à long terme.	451
	Élimination des charges et produits : 1. frais de gestion et 2. charges/produits d'intérêts sur le prêt à long terme.	452
	Élimination des chiffres d'affaires du groupe et bénéfices intermédiaires inscrits à l'actif sur le stock de marchandises pour XYZ Sàrl.	453
	Élimination du dividende. (Attribution de tous les points uniquement si 40 % sont éliminés contre les parts minoritaires/réserves de capital ; 60 % éliminés contre produits des participations / réserves de capital).	454
	Consolidation du capital.	455
	Calcul correct des différences de change pour les intérêts, les frais de gestion et les dividendes.	456
	Total positions de correction 430 - 456	

3.4.2	**Earn-out et option d'achat**	
Earn-Out	Comptes individuels - l'earn-out (contrepartie conditionnelle) est un élément du prix d'achat de la participation, aux coûts d'acquisition ou à la juste valeur. L'earn-out doit être comptabilisé comme une dette si une obligation de paiement est probable et peut être estimée de manière fiable, ce qui est le cas ici (au moyen de l'évaluation DCF). Des adaptations ultérieures de l'obligation de paiement sont enregistrées dans le compte de résultat. Si l'estimation n'est pas fiable et ne peut être inscrite à l'actif, une mention dans l'annexe est nécessaire.	457

	Bouclement consolidé - l'earn-out est une rémunération conditionnelle (contrepartie conditionnelle). Il doit être inscrit au bilan à sa juste valeur au moment de l'acquisition, qu'il soit probable ou non. Deux possibilités suivant la classification : dette avec évaluation selon IFRS 9 à la juste valeur via le compte de résultat ; ou comme instrument de capitaux propres sans réévaluation.	458
	Total positions de correction 457 - 458	

3.4.3	**Devises étrangères**	
	Normes pertinentes pour la conversion : IAS 21 (monnaies étrangères), IFRS 10 (consolidation totale) et IAS 28 (méthode de la mise en équivalence)	460
	Consolidation totale - conversion des comptes individuels de la devise fonctionnelle (EUR) à la devise du groupe (CHF) : actifs/passifs aux cours de fin d'année ; compte de résultat aux cours moyens ; capitaux propres aux cours historiques. Les différences de change sont comptabilisées dans les capitaux propres (Other Comprehensive Income OCI).	461
	Méthode de la mise en équivalence - participations aux cours historiques ; excédent ou déficit de l'exercice au prorata aux cours moyens ; dividendes au cours au moment du paiement ; les différences de change sont comptabilisées dans les capitaux propres (Other Comprehensive Income OCI).	462
	Total positions de correction 460 - 462	

3.4.4	**Goodwill et impairment test**	
Option de participation 1 - 60 % plus earn-out	Comptabilisation du goodwill - consolidation totale avec parts minoritaires selon IFRS 10. Le goodwill se calcule selon IFRS 3 comme différence entre le prix d'achat + parts minoritaires à leur juste valeur - actifs nets. Le goodwill est inscrit à l'actif dans le bouclement consolidé.	470
	Impairment test - vérification annuelle de la valeur du goodwill inscrit à l'actif selon IAS 36. Cette vérification s'effectue au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) (XYZ Sàrl). La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais d'aliénation et la valeur d'utilité (value in use)	471
	Impairment test - si la valeur comptable (goodwill compris) est inférieure à la valeur recouvrable de l'UGT, une correction de valeur doit être comptabilisée via le compte de résultat. La perte de valeur est irrévocable (pas de réévaluation future autorisée)	472
	Impairment test - les prévisions et hypothèses doivent obligatoirement être documentées. Analyses de sensibilité en cas de marges d'appréciations importantes. Obligations de publication dans l'annexe relative à l'UGT, hypothèses, sensibilités.	473
Option de participation 2 - 30 % plus option d'achat	En cas de participation à 30 % sans influence dominante, il ne faut pas effectuer de consolidation totale mais utiliser la méthode de la mise en équivalence selon IAS 28. Dans la méthode de la mise en équivalence, le goodwill n'est pas comptabilisé séparément, il fait partie de la valeur comptable de la participation. La valeur de la participation, goodwill compris, est adaptée au fur et à mesure (part du résultat de la période et Other Comprehensive Income OCI, dividendes, influences des devises). La valeur de la participation est vérifiée chaque année selon IAS 36.	474

	L'option d'achat de 30 % supplémentaires pourrait être conçue comme « de facto économiquement obligatoire », car elle est très intéressante. Ainsi ABC SA contrôlerait déjà XYZ Sàrl avec 30 %, et une consolidation totale serait nécessaire. L'énoncé indique cependant que l'exercice de l'option n'est pas obligatoire et qu'il n'y a donc pas de parts majoritaires, ni de facto ni formellement.	475
	Total positions de correction 470 - 475	

3.5.1	**Risques de change**	
Risques	Risques de transaction - coûts d'achat en devise étrangère et paiements de clients EUR, paiements de dividendes XYZ Sàrl en EUR, financement XYZ Sàrl en EUR	500
	Risques de conversion (consolidation) - conversion du bilan et du compte de résultat de XYZ Sàrl en CHF, goodwill et réserves en CHF	501
	Risques économiques - la compétitivité est affectée en cas de fluctuations des cours de change, attrait en baisse en cas de forte appréciation du CHF	502
Moment de la survenance du risque	À la conclusion du contrat - fixation du paiement du prix d'achat et earn-out en EUR.	503
	Lors de l'activité opérationnelle - émission des factures, livraisons, créances/dettes en devise étrangère.	504
	Lors des distributions de dividendes - conversion en CHF des dividendes distribués en EUR.	505
	Lors de l'établissement des comptes consolidés - conversion du bilan à la date de clôture, conversion du compte de résultat par périodes.	506
	Lors du financement - si des crédits ont été contractés en EUR.	507
	Autres indications judicieuses	508
	Moins les points au-delà du maximum	
	Total positions de correction 503 - 508	
	Couverture par hedging naturel - garder les recettes et les dépenses dans la même devise ainsi qu'un bilan cohérent en termes de devises. Concordance opérationnelle et temporelle des flux de paiements.	510
	Total positions de correction 500 – 510	

3.5.2	**Instruments financiers dérivés**	
Instruments financiers dérivés	Opérations à terme sur devises - fixation d'un cours de change à un moment déterminé dans le futur, p. ex. pour la couverture des paiements de dividendes ou de livraisons. Sécurité de calcul claire, simple à appliquer mais pas de flexibilité, le cours fixe reste contraignant même en cas d'évolution avantageuse des cours. Over the counter (forwards) ou coté en bourse (futures).	520
	Options sur devises - le droit (et non l'obligation) d'acheter ou de vendre un montant donné d'une devise à un cours défini (strike). P. ex. pour la couverture de paiements de dividendes ou de livraisons. Contre paiement d'une prime d'option. Flexibilité, car l'option n'est pas exercée en cas d'évolution favorable du cours, mais il y a des coûts pour la prime d'option. Over the counter (forwards) ou coté en bourse (options).	521
	Swaps sur devises - deux parties échangent des montants en capitaux et des paiements d'intérêts dans des devises différentes sur une période donnée, p. ex. pour une couverture à long terme d'un financement. Possibilité de planifier à long terme, combinaison de couverture d'intérêts et de devises, mais complexe, plutôt adapté pour de gros volumes, frais de transactions élevés.	522
	Le traitement des instruments dérivés est régi dans IFRS 9.	523

	Non Hedge Accounting - première comptabilisation à la juste valeur, évaluation suivante à la juste valeur via le compte de résultat (système de comptabilité de couverture à la juste valeur (Fair Value Through Profit or Loss, FVTPL)), saisie à l'actif du bilan (« actifs financiers dérivés ») ou au passif (passifs financiers dérivés, « Derivative Financial Liability »).	524
	La valeur sous-jacente peut être comptabilisée différemment du dérivé, ce qui peut générer de la volatilité. La Hedge Accounting (comptabilité de couverture) permet de réduire cette volatilité.	525
	Fair Value Hedge (couverture de juste valeur) - la valeur sous-jacente et le dérivé peuvent être comptabilisés via le compte de résultat et se compensent mutuellement. Adapté p. ex. pour les financements.	526
	Cash Flow Hedge (couverture des flux de trésorerie) - la partie effective du dérivé est comptabilisée dans les Other Comprehensive Income (OCI, capitaux propres). Lors de la réalisation du cash-flow du sous-jacent, le montant est réalisé dans les OCI via le compte de résultat. Adapté p. ex. pour des paiements en dividendes attendus.	527
	Net Investment Hedge (couverture d'investissement net) - la partie effective du dérivé est comptabilisée dans les Other Comprehensive Income (OCI, capitaux propres). Lors de la vente du sous-jacent, le montant est réalisé dans les OCI via le compte de résultat. Adapté p. ex. en cas de participation étrangères.	528
	Obligation de mention détaillée dans l'annexe selon IFRS 7 - type de risques, objectifs et stratégies, dérivés employés, valeurs comptables et juste valeurs, relations de couverture, analyses de sensibilité.	528
	Total positions de correction 520 - 528	

3.6.1	**Aspects fiscaux**	
	Déduction pour participation sur les dividendes versés par XYZ Sàrl à ABC SA. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), art. 69. XYZ Sàrl est une participation qualifiée (>10 % du capital ou valeur de marché CHF 1 mio).	600
	Droit d'émission en cas de financement du rachat de XYZ Sàrl par une augmentation du capital-actions d'ABC SA. Loi fédérale sur les droits de timbre (LT), art. 1 ss.	601
	Principe de pleine concurrence pour les transactions internes au groupe (arm's length), en vertu de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), art. 58.	602
	Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (loi sur la TVA, LTVA). Livraison des marchandises par ABC SA à XYZ Sàrl, imposable mais exonérée (livraison à l'export, art. 23). Livraisons de marchandises par XYZ Sàrl et ABC SA soumises à l'impôt sur les exportations (8,1 %, déductibles au titre de l'impôt préalable). Autoliquidation pour les achats de services de XYZ Sàrl par ABC SA. Pas de possibilité d'imposition de groupe pour XYZ Sàrl, car elle n'est pas domiciliée en Suisse.	603
	Autres indications judicieuses	604
	Moins les points au-delà du maximum	
	Total positions de correction 600 - 604	

3.6.2	**Impôts sur le bénéfice et droit d'émission**	
	L'émission d'actions correspond à 50 % du prix d'achat recommandé pour XYZ Sàrl selon l'énoncé.	606
Droit d'émission	Le montant exonéré de CHF 1 mio est pris en compte.	607

Droit d'émission	La base d'évaluation correspond à 50 % du prix d'achat, moins 1 mio exonéré.	608
	Le droit d'émission est de 1 % de la base d'évaluation.	609
	Total positions de correction 606 - 609	

3.6.3	**Impôts sur le bénéfice et droit d'émission**	
	Les directives de l'OCDE augmentent considérablement les exigences de conformité pour ABC SA. Elles doivent être intégrées dès le début dans la planification et l'opérationnel afin de réduire le risque de conflits d'impôts avec les autorités allemandes et de coûteuses adaptations. 0.5 point pour chaque réponse, maximum 1.0 point pour citer tous les aspects comme les prix de transfert (directives de l'OCDE relatives au prix de transfert) avec documentation du prix de transfert (master file, local file), mesures BEPS (contre l'érosion et le transfert de bénéfices), unités d'exploitation et substance économique.	610
	Total position de correction 610	

	Langue	900